PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 05 JUIN 2026 - A 18 H 00

Le 05 juin 2026 à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance ordinaire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAUX, Cindy BARBÉ, Germain BOIVIN, Valérie RENIER, Madgid BORDJI, Claire SPICKER, Richard VACOSSAINT, Hélène PETIT, Romain HÉMART (jusque 19 h 30). Amandine WAYER.

Absents excusés : Denis ROUTIER, Jérôme MAILLARD, Véronique BUIGNET, David BLONDIN, Morgane MARCHAL et Romain HEMART de (à partir de 19 h 30)

Absent : Néant

Pouvoirs :

- Jérôme MAILLARD donne pouvoir à Jean-Charles VITAUX
- Véronique BUIGNET donne pouvoir à Germain BOIVIN,
- Morgane MARCHAL donne pouvoir à Cindy BARBÉ,
- Denis ROUTIER donne pouvoir à Richard VACOSSAINT,
- David BLONDIN donne pouvoir à Madgid BORDJI.

Quorum : Atteint

La secrétaire de séance désignée est Madame Valérie RENIER.

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026 est soumis au vote de l'assemblée. Aucune remarque n'est faite sur ce procès-verbal, accepté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. **Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,**
2. **Fonctionnement rentrée scolaire septembre 2026 :**
 - **Effectifs et répartition des classes au sein du RPI de la Vallée de la Bresle,**
 - **Fonctionnement du bus,**
 - **Mise en place d'un logiciel de réservation des tickets de cantine et de garderie,**
 - **Délibération relative à la clôture de la régie de recettes garderie de Beauchamps à partir du 31/08/2026,**
 - **Délibération relative à la modification de l'acte de constitutif de la régie de recettes de la cantine scolaire : fusion des régies cantine/garderie et ajout de moyens modernes de paiement (paiement en ligne, carte bancaire, payfip),**
 - **Changement tarifs cantine et garderie,**
 - **Contrat à durée déterminée (article L. 332-8-6) – Adjoint d'Animation – 8.5/35e,**

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

3. **Personnel communal :**
 - **Renouvellement d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique du 01 juillet 2026 au 30 septembre 2026,**
 - **Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er octobre 2026,**
 - **Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement,**
 - **Adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Somme.**
4. **Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés,**
5. **Désignation d'un correspondant incendie et secours,**
6. **Réhabilitation du logement communal 2 rue de la Mairie : demande de subvention Etat au titre du Fonds vert 2026,**
7. **Lotissement route de Bouvaincourt - AMSOM - Candidature, conditions financières et autorisation de signature d'une promesse de vente,**
8. **Défense incendie Lieu Dieu :**
 - **Signature convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie nécessitant une mise en aspiration pour concourir à la défense extérieure contre l'incendie entre la commune et les propriétaires privés de l'étang, Rue du Lieu Dieu,**
 - **Demande de subvention au titre du Fonds d'appui des Communes 2026 -2028 auprès du Conseil Départemental de la Somme,**
9. **Demande de subvention au Conseil Départemental de la Somme pour l'acquisition de divers matériels,**
10. **Bail de droit commun, par consentement conjoint de la commune de Beauchamps et de la société DEME, de l'ensemble immobilier situé rue de la Croix de Fer (zone dite de la Galette) à la société NORIAP,**
11. **Mise en œuvre du dispositif de fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation par la valorisation des éléments de confort,**
12. **Informations et questions diverses.**

1. Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs;

Vu l'instruction n° NOR : INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

a) Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs Germain BOIVIN, Madgid BORDJI, Romain HEMART et de Madame Amandine WAYER. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote au scrutin secret majoritaire à deux tours.

b) Élection des délégués :

Les candidatures enregistrées :

- M. BOIVIN Germain,
- Mme BARBÉ Cindy,
- M.VITAUX Jean-Charles.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	M. BOIVIN Germain	Mme BARBÉ Cindy	M. VITAUX Jean-Charles
Nombre de bulletins	15	15	15
Bulletins nuls	0	0	0
Bulletins blancs	0	0	0
Suffrages exprimés	15	15	15
Majorité absolue	8	8	8

Ont obtenu :

- M. BOIVIN Germain 15 voix et ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1er tour en qualité de délégué, pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.
- Mme BARBÉ Cindy 15 voix et ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue au 1er tour en qualité de déléguée, pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.
- M. VITAUX Jean-Charles 15 voix et ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1er tour en qualité de délégué, pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

c) Élection des suppléants :

Les candidatures enregistrées :

- M. BORDJI Madgid,
- M. VACOSSAINT Richard,
- M. HEMART Romain.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	M. BORDJI Madgid	M. VACOSSAINT Richard	M. HEMART Romain
Nombre de bulletins	15	15	15
Bulletins nuls	0	0	0
Bulletins blancs	0	0	0
Suffrages exprimés	15	15	15
Majorité absolue	8	8	8

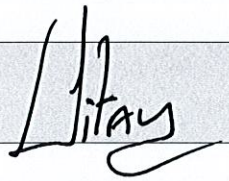
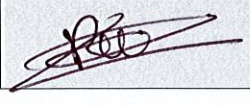
Ont obtenu :

- M. BORDJI Madgid 15 voix et ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1er tour, en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

- M. VACOSSAINT Richard 15 voix et ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1er tour, en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

- M. HEMART Romain 15 voix et ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1er tour, en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-032.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

2. Fonctionnement rentrée scolaire septembre 2026

- Effectifs et répartition des classes au sein du RPI de la Vallée de la Bresle

Classe 1	4 TPS 6 PS 13 MS	Maternelle Beauchamps
Classe 2	5 PS 15 GS	Maternelle Bouvaincourt/Bresle
Classe 3	11 CP 8 CE1	Primaire Bouvaincourt/Bresle
Classe 4	14 CE2 8 CM1	Primaire Beauchamps
Classe 5	12 CM1 11 CM2	Primaire Beauchamps

- Fonctionnement du bus

La Région Hauts de France mettra à disposition un bus pour les circuits du matin et du soir comme l'an passé.

- Mise en place d'un logiciel de réservation des tickets de cantine et de garderie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de mettre en place un système de réservation informatisé suite à l'obligation de facturation électronique à compter de septembre 2026. De ce fait, les parents devront réserver leurs repas de cantine et le service garderie auprès du logiciel TiCoq dont l'abonnement est de l'ordre de 420 € TTC pour une année. Si le Conseil Municipal accepte, une remise commerciale a été accordée ; le coût pour la 1ère année serait donc de 210 € TTC. Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de mettre en place le service de réservation informatisé et la facturation électronique.

- Délibération relative à la clôture de la régie de recettes garderie de Beauchamps à partir du 31/08/2026,

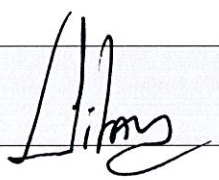
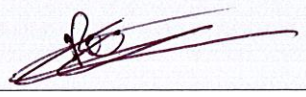
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : La régie de recettes « Garderie » instituée à la Mairie de BEAUCHAMPS est clôturée à compter du 31 août 2026.

ARTICLE 2 : En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

ARTICLE 3 – Le Maire et le comptable public assignataire de BEAUCHAMPS sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-033.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

- **Délibération relative à la modification de l'acte de constitutif de la régie de recettes de la cantine scolaire : fusion des régies cantine/garderie et ajout de moyens modernes de paiement (paiement en ligne, carte bancaire, payfip)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : La décision du 18 mai 1987 portant acte constitutif de la régie « 8815 cantine scolaire » est modifié comme suit.

ARTICLE 2 : La régie de recettes « cantine scolaire » devient une régie de recettes unique « cantine scolaire et garderie», avec le numéro de régie 8815.

ARTICLE 3 : Cette régie est instituée à la mairie de BEAUCHAMPS.

ARTICLE 4 : La régie encaisse les produits suivants :

1. Cantine

2. Garderie

ARTICLE 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1° : Chèques ;

2° : Espèces ;

3° : moyens modernes de paiement (paiement en ligne, virement, carte bancaire, PayFIP)

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'un justificatif (ticket, quittance, facture).

ARTICLE 6 : La régie dispose d'un compte de dépôt de fonds au Trésor

ARTICLE 7 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 570 €

ARTICLE 8 : Le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7, et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 : Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 : Le régisseur percevra une indemnité de maniement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 : Le mandataire suppléant percevra une indemnité de maniement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 : Le maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-034.

- **Changement tarifs cantine et garderie**

- **Cantine :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'augmenter le tarif des tickets de cantine facturés aux familles pour la rentrée de septembre 2026,
- De fixer le prix du ticket pour les repas enfants à 3,65 € à compter du 1er août 2026.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-035.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

- **Garderie :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De facturer 2 € la présence, en cas de fréquentation occasionnelle,
- De pratiquer un forfait mensuel de 10 € (à partir de 5 présences mensuelles),
- De mettre en place cette nouvelle tarification à compter du 1er septembre 2026.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-036.

- **Contrat à durée déterminée (article L. 332-8-6) – Adjoint d'Animation – 8.5/35e**

Le Conseil Municipal accepte de mettre en place un CDD en qualité d'Adjoint d'Animation, à raison de 8.5/35e, pour un an à compter du 1er septembre 2026 afin :

* d'accompagner et surveiller les enfants lors des trajets en bus ou à pied, aider à la restauration scolaire et assurer la surveillance à la garderie et divers,

* d'entretenir les divers locaux communaux pendant les vacances scolaires.

Les démarches de recrutement seront effectuées auprès du Centre de Gestion de la Somme.

3. Personnel communal

- **Renouvellement d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique du 01 juillet 2026 au 30 septembre 2026**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le renouvellement à compter du 01 juillet 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet,
- Que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée,
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 370 du grade de recrutement,
- Que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026, section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-037.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

- **Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er octobre 2026**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la proposition du Maire,
- De modifier le tableau des emplois et d'ajouter la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 01 octobre 2026,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- D'autoriser l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels sur la base de l'article 332-13 du code général de la fonction publique pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiels ou momentanément indisponibles dans les conditions qui ont conduit à la création au tableau des effectifs de l'emploi occupé.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-038.

- **Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

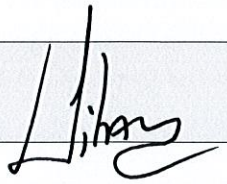
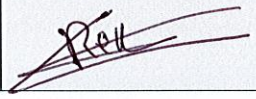
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-039.

- **Adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Somme**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, à compter du 01 juillet 2026,
- de donner mission à Monsieur le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants à intervenir selon les missions à assurer,
- d'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions ou avenants.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-040.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

4. Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée :

- Décide d'inscrire au budget principal une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus municipaux égale à 2 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du Conseil Municipal ;
- Précise que les formations relatives à l'exercice du mandat doivent être dispensées par un organisme agréé par le ministre des Collectivités territoriales ;
- Précise que les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'auront pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits seront affectés en totalité au budget de l'exercice suivant, sans pouvoir être reportés au-delà de l'année au cours de laquelle interviendra le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-041.

5. Désignation d'un correspondant incendie et secours

Suite au renouvellement du Conseil Municipal et en application de l'article D. 731-14 du code de la sécurité intérieure, Monsieur Richard VACOSSAINT est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de Beauchamps.
Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme qui relève de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de la commune.

Un arrêté communal portant le n° AR 2026-051 portant désignation d'un correspondant incendie et secours a été pris.

6. Réhabilitation du logement communal 2 rue de la Mairie : demande de subvention Etat au titre du Fonds Vert 2026

Considérant que la commune ne pourra pas bénéficier de la subvention DSIL,
Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante le projet de réhabilitation du logement communal situé sis au 2 rue de la Mairie 80770 BEAUCHAMPS afin de réaliser des travaux d'améliorations énergétiques et de remise aux normes du logement en vue de réduire les consommations et d'améliorer le confort des occupants, pour un montant de travaux estimé à 67 774.50. € HT, correspondant aux devis présentés ci-dessous :

Travaux	Montant HT
Lot isolation des murs et plafonds + remplacement de 3 fenêtres :	22 118,90 €
Lot Chauffage (remplacement chaudière à gaz par une pompe à chaleur) et travaux de plomberie :	27 489,20 €
Lot électricité et VMC :	2 566,40 €
Lot peinture intérieure et sols souples :	14 242,50 €
Lot divers : Hotte et autres	1 357,50 €
TOTAL	**67 774.50 €**

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement des travaux et de solliciter une aide de l'Etat au titre du Fonds Vert à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État à hauteur de 50 % du montant HT des travaux estimés à 67 774.50 €, au titre du Fonds Vert et arrête le plan de financement suivant :

- ☐ Subvention État DETR :
- ☐ Subvention État DSIL (20 %) :
- ☒ Subvention État Fonds Vert (50 %) : 33 887,00 €
- ☐ Subvention État FNADT :
- ☐ Subvention conseil régional Hauts-de-France :
- ☒ Subvention conseil départemental de la Somme (30 %) : 20 332.00 €
- ☐ Aide d'un EPCI :
- ☐ Autres (fonds européens, etc.) :

Part revenant au maître d'ouvrage en € HT :

- ☒ Fonds propres (20 % 13 554.90 € arrondi à 13 555.50 € HT) : 13 555.50 €
- ☐ Emprunt :
- ☐ Crédit bail ou autres (à préciser) :
- ☐ Recettes générées par le projet :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-042.

7. Lotissement route de Bouvaincourt - AMSOM - Candidature, conditions financières et autorisation de signature d'une promesse de vente

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition et l'offre présentées par l'Office Public de l'Habitat de la Somme (AMSOM), sur les terrains communaux cadastrés section A parcelles n° 57, 226, 418 et 419 :
 - de réaliser un programme mixte comprenant 15 lots à bâtir d'une surface moyenne de 580 m² ainsi qu'un programme de 54 logements sociaux individuels groupés de type 2, type 3 et type 4.
 - Qu'un lot sera viabilisé par l'Office et sera ensuite cédé à la commune de Beauchamps à l'euro symbolique HT soit 1.20 € TTC (TVA au taux de 20 %) en vue de la réalisation d'une résidence pour les séniors.
- De ne pas exiger de conditions suspensives d'obtention de prêt, ni de commercialisation,
- D'inclure une condition suspensive d'obtention d'un permis d'aménager purgé de tout recours,
- De préciser que les honoraires, frais d'acte et autres frais seront à la charge de l'acquéreur,
- D'accepter la rédaction de la promesse de vente par Maître Pacary, de la SCP Médrinal, Pacary, Linke, Peschechodow et Séré, avec AMSOM en vue de la cession des terrains communaux,
- D'accepter la vente au profit d'AMSOM HABITAT des parcelles cadastrées section A numéros 57, 226, 418 et 419 moyennant un prix principal de vingt-cinq mille euros (25.000,00 €) HT soit trente mille euros (30 000 €) TTC (TVA au taux de 20 % avec en sus une indemnité d'éviction en faveur de l'agriculteur d'un montant de 20 654 € HT.
- De demander la viabilisation d'un lot par l'AMSOM et d'accepter la cession à la commune de BEAUCHAMPS à l'euro symbolique HT soit 1.20 € TTC en vue de la réalisation d'une résidence pour les séniors.
- D'habiliter Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout autre document, et à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-043.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

8. Défense incendie Lieu Dieu

- **Signature convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie nécessitant une mise en aspiration pour concourir à la défense extérieure contre l'incendie entre la commune et les propriétaires privés de l'étang, Rue du Lieu Dieu**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du point d'eau incendie sur l'étang privé, situé Rue du Lieu Dieu à Beauchamps, cadastré section D parcelle n° 67, avec la propriétaire, en vue de l'installation d'une aspiration pour concourir à la défense extérieure contre l'incendie pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique.
- De demander à Monsieur le Maire de faire en sorte que le point d'eau soit répertorié par le SDIS et qu'il soit inscrit sur le schéma communal de défense incendie.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-044.

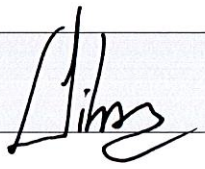
- **Demande de subvention au titre du Fonds d'appui des Communes 2026 -2028 auprès du Conseil Départemental de la Somme**

Pour assurer la défense extérieure incendie dans le hameau du Lieu Dieu, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur les travaux d'installation d'un poteau d'aspiration, d'une conduite d'aspiration enterrée et d'une crépine d'aspiration sur l'étang privé, situé Rue du Lieu Dieu à Beauchamps, cadastré section D parcelle n° 67. Une signalisation horizontale et verticale devra également être mise en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet relatif à l'installation d'une mise en aspiration sur l'étang privé situé en bordure de route, Rue du Lieu Dieu à Beauchamps,
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Somme au titre du fonds d'appui aux communes 2026 - 2028 à hauteur de 25 % du montant HT des travaux estimés 7 470.24 €,
- D'arrêter le plan de financement suivant :
 - **Subvention du Conseil Départemental 80** : 1 867.00 €
 (25 % de 7 470.00 € HT = 1 867.56 € arrondi 1 867.00 €)
 - **Part revenant au maître d'ouvrage TTC** : 7 096.73 €
 (75 % de 7 470.24 € = 5602.68 € arrondi à 5 603.24 € + la TVA 1 494.05 €)
- De demander une autorisation de commencement anticipé à réception du dossier déclaré complet,
- Les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-045.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

9. Demande de subvention au Conseil Départemental de la Somme pour l'acquisition de divers matériels

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une liste de divers matériels nécessaire au bon fonctionnement de différents services. Cette liste se compose des équipements suivants :

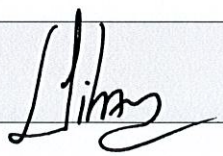
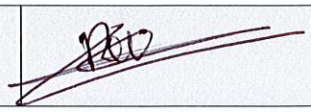
Objet	Montant HT en €
1 Epandeur à sel	965.00
9 extincteurs	1 638.10
1 Aspirateur de copeaux	340.00
1 Monobrosse excentrée	1 662.30
6 Téléphones (Ecole Hortensias, cantine, garderie, 2 classes Ecole du Parc et 1 bibliothèque) car passage en IP - switchs /bornes Wifi	506.19
1 Copieur Mairie	3 101.65
1 Copieur Ecole Hortensias	1 646.41
1 Copieur Ecole du Parc	1 646.41
1 Copieur Bibliothèque	1 646.41
1 Débroussailleuse	921.75
Total HT	14 074.22

Le montant total des différents devis s'élève à la somme de 14 074.22 € HT soit 16 889.06 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter de faire l'acquisition de l'ensemble des matériels cités ci-dessus,
- de solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Somme au titre du fonds d'appui aux communes 2026 -2028 à hauteur de 25 % du montant HT des acquisitions estimées à 14 074.22 €,
- D'arrêter le plan de financement suivant :
 - **Subvention du Conseil Départemental 80** : 3 518.00 €
 (25 % de 14 074.22 € HT = 3 518.55 € arrondi 3 518 €)
 - **Part revenant au maître d'ouvrage TTC** : 13 371.06 €
 (75 % de 14 074.22 € = 10 555.66 € arrondi à 10 556.22 €
 + la TVA 2 814.84 €)
- De demander une autorisation de commencement anticipé à réception du dossier déclaré complet,
- Les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-046.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

10. Bail de droit commun, par consentement conjoint de la commune de Beauchamps et de la société DEME, de l'ensemble immobilier situé rue de la Croix de Fer (zone dite de la Galette) à la société NORIAP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la signature du bail de droit commun, pour une durée de 3 ans durant 2 mois dans l'année (juillet et août), conjointement avec l'entreprise DEME au profit de la Société NORIAP concernant les parcelles figurant au cadastre section E n° 745 (80 a 89 ca), n° 656 (09 a 35 ca), n° 722 (24 a 52 ca) et n° 725 (17 a 17 ca),
- D'arrêter le montant de la location mensuelle pour la commune de Beauchamps à la somme de 500 € HT soit 600 € TTC pour les mois de juillet et d'août qui prendra effet à compter du 1er juillet 2026,
- De mandater Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rattachant à cette convention.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-047.

11. Mise en œuvre du dispositif de fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation par la valorisation des éléments de confort

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter de porter volontaire la commune de Beauchamps au dispositif de mise à jour des éléments de confort, afin de corriger les évaluations financières des locaux d'habitation pour lesquels certains éléments de confort sont manquants et favoriser l'équité fiscale entre les propriétaires dans les bases de fiscalité directe locale au titre de l'année 2027.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-048.

Départ de Monsieur Romain HEMART à 19 h 30

12. Informations et questions diverses

- **Informations diverses :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Que l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale de la Somme a autorisé par arrêté le 15 avril 2026, le fonctionnement sur 8 demi-journées hebdomadaires des écoles pour une durée de trois années scolaires, à compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 août 2029.
- Qu'une enquête relative à la campagne de recensement de la population 2027 se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027.
- La commune de Beauchamps a été tirée au sort public, le 01/06/2026, à la Mairie de Gamaches, chef-lieu de canton, pour effectuer le tirage au sort de 3 électeurs (à partir de la liste électorale communale) pour désigner les personnes qui pourraient siéger en qualité de jurés d'assises pour l'année 2027.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

- Du renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026.Il est rappelé que le Maire siège obligatoirement à cette commission ou il a la fonction de Président. La directrice départementale des finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision (27 mai 2026) et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
M. ROUTIER Denis	M. VITAUX Didier
MME BARBÉ née LEBEUF Cindy	M. BLANCHARD Stéphane
M. BOIVIN Germain	MME SPICKER née LAVALLEE Claire
M. MAILLARD Jérôme	MME MAILLARD née ROSANT Gina
MME DUMONT née NAMPONT Nathalie	MME VESPIER née BIADJEU Bernadette
MME TURQUIN née ROGER Brigitte	M. DROUET PICART Ptarick

- De la participation au voyage scolaire du 6 au 10 avril 2026 à Santander en Espagne d'un élève. Coût du séjour : 340 € Participation de la Commune 80 € suivant délibération n° 2021-049 du 16/12/2021

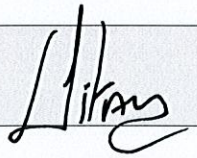
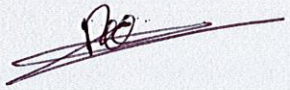
- Qu'en qualité de Vice-Président de la CCVS, en charge du réseau des bibliothèques et médiathèques, du programme suivant de l'année :

 - **Du 18 mars au 6 septembre**
 Prix Littéraire des Villes Sœurs en partenariat avec la Librairie l'Encre Marine et la Bibliothèque d'Eu
 - **Du 26 mai au 11 juin**
 Cafés Patrimoine dans le cadre de la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire »
 - **Du 2 au 6 juin**
 Tournée spectacle dansé « Attendez-moi ! » en partenariat avec le Théâtre du Château d'Eu (représentations à Mers-les-Bains, Le Tréport, Gamaches)
 - **Juin**
 Réunions d'information Ateliers numériques Séniors
 - **Du 1er au 19 juillet**
 Partir en Livre* : « Nos petits et grands héros » : ateliers et activités dans les bibliothèques
 - **De septembre à décembre**
 Ateliers numériques séniors
 - **Du 2 au 4 octobre**
 Biblis en Folie* : concours de puzzle interbibliothèques
 - **Vacances d'octobre**
 Festival « Des Parents, des bébés » en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de la Somme : ateliers avec Camille Martin, illustratrice (à confirmer) et autres animations petite enfance.
 - **Novembre**
 Lancement du Prix Cœurs d'Ados 2027 et remise du Prix Cœurs d'Ados 2026 à Aurélie C. Moulin

** Évènements nationaux proposés par le Centre National du Livre, avec le soutien du Ministère de la Culture*

- **Questions diverses :**

Monsieur BORDJI informe l'assemblée que le SIAEP Caux Nord Est effectue ses réunions dans différentes communes. Il propose donc que Beauchamps les accueille lors d'une prochaine réunion à la salle polyvalente. Monsieur le Maire répond favorablement.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

Madame BARBÉ :

- Informe que Monsieur Arnaud PETIT, Président du SIPPH a été réélu,
- A été sollicitée pour une demande de création d'un accès piétonnier depuis la Rue Béghin vers la Rue de la Mairie en passant par le parking Rue Béghin. Monsieur le Maire répond que l'accès n'est pas envisageable, il déboucherait dans le local « poubelle » situé dans la cour de l'école,
- Demande la réparation des « trous » dans le revêtement de sol du gymnase,
- Propose de créer une page « Instagram » sur la commune, afin de sensibiliser les plus jeunes sur les diverses manifestations communales.

Monsieur BOIVIN demande :

- La mise en peinture de couleur jaune de la bordure du trottoir attenant à l'habitation du 12 Rue de Mantes, située dans le virage car des véhicules se stationnent dans le virage et gênent la circulation ainsi que la visibilité. Monsieur le Maire répond favorablement mais ajoute que le propriétaire prévoit de créer des stationnements à l'intérieur de son habitation nouvellement acquise.
- Le retrait du lierre grimpant sur le mur situé entre la salle paroissiale et l'arrière de la cour de l'habitation du 10 Impasse des Rosiers. Il ajoute que le mur se fissure. Monsieur le Maire propose de se rendre sur place pour constater le problème. En fonction des travaux à réaliser, l'avis d'un maçon sera sollicité.

Madame RENIER :

- Fait un point sur l'école et informe que :
 - La directrice demande un point d'ombre dans la cour de l'école,
 - Elle a été sollicitée par une société pour l'achat de livres sans délai pour la fête de fin d'année des écoles de Bouvaincourt sur Bresle ; cette pratique se faisant habituellement dans cette commune. Vu l'urgence de la demande, c'est l'association le « RPI de la Vallée de la Bresle » qui prendra en charge cette dépense.
 - Que les écoles de Bouvaincourt-sur-Bresle organisent « un pot » de fin d'année pour la remise de récompenses et offrent un livre à tous les élèves. Cette année cette manifestation aura lieu le 26 juin à partir de 17 h 00 à Bouvaincourt-sur-Bresle. Elles souhaiteraient que cette fête se produise une année sur deux à Beauchamps,
 - L'école souhaiterait que les calculatrices offertes lors du départ des élèves du CM2 au collège soient prises en charges par la commune. Cette année 7 départs sont dénombrés. Le coût d'une calculatrice est de l'ordre de 20 € environ. Le Conseil Municipal accepte d'inscrire cette dépense pour les élèves de Beauchamps.

Monsieur le Maire prend la parole et indique qu'il est nécessaire d'organiser une réunion afin de déterminer les modalités de fonctionnement du RPI. La commune de Beauchamps n'est pas tenue de se plier aux dépenses engagées par la commune de Bouvaincourt sur Bresle.

- Que la commune est inscrite au concours des villes et villages fleuris 2026. Des propositions sont faites pour son organisation. La commission se réunira pour définir les modalités de participation.

La séance est levée à 20 h 23.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	